

	Extension_cellule 4
	Plateforme Logistique REBLOCH'LOG Le Versoud INCIDENCES NOTABLES du PROJET sur l'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

1.	Ressources	1
2.	Milieu naturel	2
3.	Risques	3
4.	Nuisances	3
5.	Emissions	5
6.	Déchets	6
7.	Patrimoine / Cadre de vie / Population	6

Ce document présente les incidences notables du projet EXTENSION – CELLULE 4 en application de l'article R512-46-3 du Code de l'Environnement.

1. Ressources

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X		
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
Est-il excédentaire en matériaux ?	X			Le site est déjà bâti ; le bâtiment-entrepôt a été construit en 2004 (cellules 1 et 2) puis agrandi en 2007 (cellule 3). Le projet EXTENSION - CELLULE 4 va engendrer un terrassement en déblais de l'ordre de 5.500 m ³ pour la réalisation de la dalle de la cellule 4 et des fondations.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		

2. Milieu naturel

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		La plateforme logistique de Le Versoud, d'une emprise de 73.000 m2, héberge une activité logistique depuis sa création en 2004 (1er exploitant : CATEPILLAR Logistics). L'emprise au sol du projet EXTENSION – CELLULE 4 correspond actuellement à une zone de circulation poids lourds, imperméabilisée par des surfaces en enrobés et par des surfaces en béton. Le remplacement de ces surfaces par un bâtiment n'engendre aucune conséquence pour la protection de la biodiversité.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			X	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		

3. Risques

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Est-il concerné par des risques technologiques ?	X			L'emprise globale de la plateforme logistique REBLOCH'LOG de Le Versoud est concernée par les périmètres de danger de deux canalisations de transport de matières dangereuses : une canalisation de gaz exploitée par GRT Gaz, d'une part, et un pipeline de transport d'hydrocarbures liquides exploité par SPMR d'autre part. Toutefois l'assiette foncière du projet EXTENSION – CELLULE 4 n'est concernée par aucun des périmètres de dangers, ni par aucune des servitudes résultant de ces deux canalisations.
Est-il concerné par des risques naturels ?	X			Le site est en zone Bi3 du PPRi de l'Isère amont : ■ zone de contraintes faibles. Risques de remontée de nappe, de refoulement par les réseaux et de crue historique
Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X		
Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X		

4. Nuisances

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Le trafic actuellement généré par l'activité propre à REBLOCH'LOG comprend : <ul style="list-style-type: none"> le déplacement du personnel, soit 50 salariés en « basse saison » et jusqu'à 150 en « haute saison » ; l'approvisionnement des marchandises entrantes (matériels de sports de montagne et d'outdoor), soit environ 50 poids lourds par semaine, des lundis aux samedis ; l'expédition des produits vendus et mis en colis, soit environ 20 poids lourds et 15 véhicules utilitaires légers par semaine, des lundis aux vendredis ; les mouvements des prestataires de la plateforme logistiques (collecte des déchets, ...) : 3 poids lourd par semaine en moyenne annuelle.

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
				<p>L'activité de REBLOCH'LOG s'opère de jour, sur la plage horaire de 06h00 à 21h00 des lundis aux vendredis et de 7h00 à 19h00 les samedis.</p> <p>La réalisation du projet EXTENSION – CELLULE 4 est susceptible d'engendrer une évolution du trafic évaluée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VL du personnel : capacité maximale d'accueil augmentée de +20 places de stationnement ; • PL approvisionnement : + 16 PL / semaine • PL expédition : +6 PL / semaine • VUL expédition : +5 VUL / semaine • PL évacuation déchets : +1 PL / semaine <p>PL : poids lourds ; VL : véhicules légers ; VUL : véhicules utilitaires légers</p>
Est-il source de bruit ?	X			<p>Le trafic de poids lourds entrant / sortant du site constitue une source de nuisances sonores.</p> <p>Les plages horaires d'activité de REBLOCH'LOG sont encadrées par l'arrêté préfectoral n° DDPP-DREAL UD38 _ 2021-11-01.</p> <p>En revanche, l'activité intrinsèque de REBLOCH LOG ne génère pas de nuisances sonores ; hormis les essais hebdomadaires de démarrage du groupe motopompe pour le système de défense incendie : mois de ½ heure par semaine.</p> <p>Le projet EXTENSION – CELLULE 4 ne modifie pas les caractéristiques du site au regard de son fonctionnement actuel.</p> <p>Le site est localisé au sein d'une zone d'activité économique. Il n'y pas d'habitations à proximité immédiate.</p>
Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X		
Engendre-t-il des odeurs ?		X		
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X		
Engendre-t-il des vibrations ?		X		
Est-il concerné par des vibrations ?		X		

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X			<ul style="list-style-type: none"> Un éclairage nocturne en périphérie du bâtiment est nécessaire : pour l'activité de chargement - déchargement des poids lourds, au titre de la sécurité anti-intrusion sur le site, au-delà des plages nocturnes de chargement-déchargement. <p>Les émissions lumineuses respectent les prescriptions de l'article 5.2.2.2 de l'arrêté préfectoral n° DDPP-DREAL UD38 – 2021-11-01.</p> <p>Le projet EXTENSION - CELLULE 4 ne modifiera pas le fonctionnement actuel du site en regard de ces prescriptions.</p>
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X		

5. Emissions

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X		
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X			<p>Le projet EXTENSION – CELLULE 4 modifie comme suit les rejets d'eaux pluviales dans les milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Usage/ fonction actuelle des 7.790 m² d'emprise au sol du projet : Voirie de circulation et aire de manœuvre des poids lourds. Surface imperméabilisée et recouverte par des enrobés et par une dalle béton <p>⇒ eaux pluviales de voirie collectées et envoyées dans des bassins collectifs gérés par la CC du Grésivaudan, gestionnaire de la ZAC de la Grande Ile : stockage tampon des EP de voiries, séparateurs à hydrocarbures, rejets à l'Isère via le canal de la Chantourne. Convention de rejet co-signée par REBLOCH'LOG et la CC du Grésivaudan</p> <ul style="list-style-type: none"> Usage futur des 7.790 m² d'emprise au sol du projet : bâtiment « CELLULE 4 » : <p>⇒ eaux pluviales de toiture collectées et infiltrée dans les eaux souterraines, conformément au règlement de la ZAC de la Grande Ile, via un dispositif de régulation-tampon.</p>

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il des d'effluents ?		X		

6. Déchets

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			<p>L'activité logistique de REBLOCH'LOG nécessite des opérations de déballage des marchandises entrantes (livraisons "en gros") puis de reconditionnement (vente au détail). Ces opérations génèrent des déchets d'emballage de type palettes, cartons, films plastiques (déchets non dangereux).</p> <p>Le projet EXTENSION – CELLULE 4 ne modifiera pas la nature des déchets à évacuer.</p> <p>En regard de la quantité actuellement évacuée (3 PL / semaine), REBLOCH'LOG évalue l'augmentation de la quantité de déchets résultant de la mise en service de la CELLULE 4 à +1 PL / semaine.</p>

7. Patrimoine / Cadre de vie / Population

Incidences potentielles	Oui	Non	NC	Si Oui, nature et importance de l'effet
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		